

Point de situation Russie au 3 mars 2022

Publié le 4 mars 2022

Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères recommande aux ressortissants français, dont la présence et celle de leur famille n'est pas essentielle en Russie, de prendre leurs dispositions pour quitter le pays par les liaisons encore existantes.

Il convient, par ailleurs, de différer tout déplacement vers la Russie. Une liste non exhaustive des liaisons indirectes permettant de regagner la France peut être consultée sur le [site de l'ambassade de France](#). Les passagers dont les billets auraient été annulés du fait des restrictions doivent s'adresser en premier lieu à leur compagnie aérienne ou opérateur de voyage.

Nous vous rappelons également le dispositif d'accompagnement du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères met en place un point d'entrée unique pour les questions diplomatiques et d'une cellule de crise (24h/24 - 7j/7) afin d'assister nos compatriotes se trouvant en Ukraine et en Russie - particulièrement pour un rapatriement en France.

- Par téléphone au : 01 53 59 11 00
- Par email : contact.diplomatie-economique@diplomatie.gouv.fr

Le [Centre de crise et de soutien \(CDCS\)](#) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères met en place un [Fonds de concours pour les entreprises](#) afin de permettre aux entreprises qui le souhaiteraient d'exprimer leur solidarité avec les populations victimes.

- Les contributions financières ainsi recueillies permettront à l'État, en complément des actions déjà mises en œuvre, d'acheter des matériels de première urgence adaptés aux besoins des populations victimes, de les acheminer et de conduire des actions humanitaires d'urgence avec des partenaires sélectionnés.
- **Il s'agit de l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux entreprises de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence à l'étranger.**

Renseignements par email : humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr